

Mibray, et rixe avec des municipaux; condamné à six semaines de prison.

Arrêté le 7 septembre 1835 pour tapage et rixe dans un cabaret.

Arrêté le 26 décembre 1852 pour vagabondage; trouvé errant la nuit. Condamné à deux mois de prison.

2. — St..., domestique, 48 ans. Chorée incomplète, mobilité incessante; il faut autant d'effort pour fixer ses idées que pour la maintenir en repos. Elle se dit tourmentée depuis longtemps, sans qu'elle sache indiquer une date, par des gens qui la persécutent. On débite autour d'elle des *cochonneries*, qu'on lui attribue, en les écrivant sur les papiers qui circulent, mais qu'elle n'a jamais vus; on la représente dans les pièces de comédie. Elle a mordu une femme, qui a porté plainte, parce qu'elle avait entendu dire qu'on voulait l'enfermer dans une cage de fer. On cherche à l'empoisonner; elle ne dort pas, parce qu'elle a peur, mais elle mange bien.

En dehors de ce délire de persécutions avec menace de démenace et agitation par intervalles, pas de signes de maladie. Elle est placée à la Salpêtrière en novembre 1852.

Arrêtée en 1846, à Paris, pour vagabondage.

Arrêtée en 1847, à Montmartre, pour même délit.

Arrêtée le 3 juillet 1852, également pour vagabondage; condamnée à quatre mois de prison.

3. — M.... dit R...., 25 ans, détenu à Mazas, renvoyé de la prévention comme aliéné, et placé à Bicêtre le 11 décembre 1853. Son délire est difficile à dépister, et ce n'est que par un examen persévérant qu'on arrive à obtenir des manifestations caractérisées. R.... déclare qu'il n'a jamais paru en justice; il n'a rien de commun avec un autre condamné dont on lui objecte le dossier. Le signalement est cependant facile à reconnaître: le prévenu porte une large taie sur l'œil droit et un signe très notable à la joue gauche. Il n'en persiste pas moins à nier; puis il finit par avouer, après qu'on a passé outre.

En résumé, il est sous l'influence d'un délire de persécutions

avec affaiblissement et surtout désordre intellectuel: on le tra casse de tous côtés et il ne peut pas avoir un instant de repos; le jour, on devine sa pensée et on la répète en dedans de lui-même; la nuit, on le tourmente, on lui donne des étourdissements et des défaillances à se croire mort. Il n'a qu'une conscience très vague de sa situation. Agité surtout la nuit, il frappe à la porte en demandant qu'on lui ouvre; par intervalles, il tombe dans une demi-stupeur. Ses récits n'ont pas de suite; il parle tantôt avec une extrême volubilité et tantôt avec une lenteur hébétée.

Arrêté le 8 octobre, à Lisieux, pour vol; condamné à trois mois de prison.

Arrêté le 27 janvier 1848 pour vagabondage; relaxé.

Arrêté le 18 avril 1850 pour vol; condamné à trois mois de prison et cinq ans de surveillance.

Arrêté le 4 février 1851 pour mendicité; condamné à deux mois.

Arrêté le 10 février 1852 pour le même délit; condamné à six mois.

Arrêté le 6 décembre 1852 pour violences et injures; condamné à huit jours.

Arrêté le 22 octobre 1853, dans une gare de chemin de fer, pour vagabondage et mendicité; renvoyé de la prévention.

4. — H...., 34 ans, homme de peine, placé le 12 novembre 1853. H.... est envoyé à Mazas, où il est détenu sous prévention d'un délit insignifiant. Depuis son entrée en prison, qui date de peu de semaines, il a été agité, sans conception délirante définie. Peu à peu son agitation s'est accrue; il est aujourd'hui sous l'influence d'un accès de manie aiguë très caractérisé. Maintenu par la camisole, il crie, jure, chante, répète presque sans cesse: Retire-toi, Satan! et refuse de répondre à toutes les questions.

Arrêté à Montdidier, le 29 août 1840, pour coups; condamné à quinze jours de prison.

Arrêté le 27 mai 1842, à Amiens, pour vol; condamné à deux mois.

pereur lui a remis sa peine, qu'on n'a pas le droit de la retenir. Elle ne répond à aucune question et retombe par intervalles dans un abattement presque subit. Transférée à la Salpêtrière le 15 juillet 1853.

12 mai 1853, arrêtée pour vagabondage.

14 juin 1853, escroquerie; elle prend une voiture qu'elle garde une partie de la journée et qu'elle ne peut payer.

27 juin 1853, arrêtée à minuit et demi pour mendicité; relaxée.

29 juin 1853, vagabondage nocturne.

3 juillet 1853, arrêtée pour vol d'une paire de bas dans une boutique; détenue à Saint-Lazare sous cette prévention.

8. — E...., 30 ans, potier d'étain. Accidents cérébraux dont il ne sait pas la date et dont il nie l'existence; hésitation de la parole très prononcée, tremblement des membres, intelligence très affaiblie. E.... pleure, il regarde avec des yeux fixes et ne parle que quand on le presse de questions. De temps en temps, dans la même journée, il est pris d'accès d'agitation passagers; sa marche, ordinairement indécise, devient alors vive et saccadée, il s'anime, prononce des mots sans suite, et, dans les crises les plus vives, déchire, frappe, crache sur les murs.

Pendant son séjour à Bicêtre, où il est transféré le 15 mai 1853, les phénomènes paralytiques deviennent de plus en plus accusés.

3 octobre 1836, arrêté vendant des livres dont il ne peut indiquer l'origine, il avait alors 13 ans.

16 octobre 1845, vagabondage, injures aux agents.

20 juin 1846, tapage, injures, violences.

13 janvier 1853, arrêté ayant refusé de payer une voiture de place. Il sortait alors d'un hôpital où il avait été traité, dit-il, pour une fracture de jambe et pour des coliques de plomb. Relaxé.

6 février 1853, arrêté pour vol de linge dans un bateau de blanchisseuses, il était encore nanti des produits du vol qu'il déclarait lui appartenir. Ecroué à Mazas, remis en liberté.

9. — D...., 37 ans, ancien employé de chemin de fer. Exaltation maniaque avec prédominance d'idées ambitieuses sans accidents cérébraux manifestes. D.... raconte sa vie aventureuse en se présentant comme un homme supérieur. D'abord assez calme, malgré son extrême volubilité de paroles, il s'anime peu à peu. Les nuits sont très agitées, il se lève, crie, donne des ordres, mais ne profère pas de menaces et n'a pas d'instincts de violence.

Les idées ambitieuses n'ont aucun des caractères de la paralysie. La crise maniaque pour laquelle il est placé à Bicêtre dure quatre mois et est suivie de guérison.

En 1838, condamné à trois mois de prison pour adultère.

En 1843, condamné à trois ans pour abus de confiance, sur la plainte d'un fondeur de cloches chez lequel il était entré comme homme de peine.

Le 15 juin 1843, il se présente à un commissaire de police et déclare avoir, il y a trois mois, volé, chez un marchand papetier, des objets d'une valeur de 50 francs. Il n'est pas donné suite à cette déclaration.

Décembre 1850, condamné pour abus de confiance à deux ans de prison.

D.... sort de la maison centrale de Poissy, le 29 décembre 1852; le 5 janvier 1853, il crache sur un sergent de ville, et, voyant que celui-ci n'y prend pas garde, il se retourne et lui crie qu'il se moque de la police et qu'il n'a rien à démêler avec elle. Devant le commissaire, il déclare avec emphase qu'il n'a ni ouvrage, ni domicile, mais qu'il est guidé par Dieu et qu'il n'a pas besoin des hommes.

10. — C...., femme J...., 46 ans, alcoolisme chronique, sans accès aigus au moins depuis longtemps: sensations douloureuses dans tous les membres, roideurs articulaires, impossibilité de rester en place; elle se lève la nuit, sort dans les rues, se perd, se trompe de garni. Les nuits sont agitées, sans hallucinations de la vue; ce qui la réveille, dit-elle, ce sont les voix qui lui frappent l'oreille; quand elles lui commandent, il faut qu'elle obéisse.

Pas de tremblement des membres, pas d'hésitation de la parole. Elle se sait malade et déclare que par moments elle est comme folle. Sa maladie date de quinze ans et elle l'attribue à des suites de couches et à la mort de son enfant, survenue pendant qu'elle l'allaitait. Elle ne boit jamais d'eau-de-vie et ne s'est mise à boire du vin que depuis cinq ou six ans.

La mémoire est très hésitante, l'intelligence obtuse. Ses récits assez raisonnables, quand on fixe son attention, sont brusquement interrompus de temps en temps par des exclamations comme celles-ci : « J'entends la famille royale, je la suivrai partout ; il faut que je prie, je vais prier ; oui, oui, c'est l'Empereur, » etc. Le délire, à la Salpêtrière, où elle est placée le 3 mars 1853, a dégénéré en démence.

12 juillet 1832, arrêtée pour faux ; acquittée. Elle avait alors 35 ans.

Avril 1833, condamnée pour vol à six jours de prison.

5 septembre 1833, condamnée à six mois pour vol d'une toile à matelas et d'une paire de draps, dans un garni où elle s'était fait inscrire sous le nom de Péronelle. Lors de son arrestation elle avait soutenu se nommer Aubert.

Décembre 1834, vol.

14 janvier 1835, vol.

Septembre 1838, vol.

Septembre 1841, vagabondage ; à la fin du même mois, nouvelle arrestation pour même délit.

14 février 1850, vagabondage, état présumé d'ivresse.

16 mai 1851, même délit.

19 août 1852, vagabondage ; arrêtée sur sa demande.

17 mai 1852, arrêtée errant la nuit sur les berges de la Seine.

3 février 1853, vagabondage et mendicité.

41. — J....., 22 ans, est un type de délire ambitieux ; il se nomme tantôt marquis de Villefort, tantôt Mangin, tantôt le duc de Guise ; son père était maréchal de France, il a droit à une pension et à tous les honneurs ; on n'a qu'à consulter les archives, et on verra les emplois qu'il a remplis. Ces allégations

mensongères se succèdent suivant le hasard des questions ou des associations d'idées, et J..... est intarissable. D'ailleurs ni tremblement ni signes de paralysie générale d'aucun genre.

Arrêté en 1845, pour vol et condamné à un mois de prison.

Arrêté en 1846, même délit, à un an.

Arrêté en 1847, même délit, à quinze mois.

Arrêté en 1849, même délit, à six mois.

A la fin de la même année, nouvelle condamnation pour vol à deux ans.

Le 15 août 1852, arrêté pour port faux et illégal de la Légion d'honneur ; renvoyé de la plainte, sur mon rapport, comme n'ayant pas la conscience de ses actes.

Le 31 octobre 1852, arrêté pour vol et port illégal d'un costume d'officier de marine. Placé à Bicêtre le 15 janvier 1855 ; sorti, au bout de cinq mois, réputé amélioré et inoffensif.

12. — L....., 27 ans, détenu au dépôt des condamnés, condamné à six mois de prison pour ban rompu, par jugement du 25 août 1853. Il est remis à l'autorité administrative à la suite d'une tentative de suicide qu'il a menacé de répéter dès qu'il pourrait tromper la surveillance.

Lui-même dit se sentir tout étrange et par moment croire qu'il va devenir fou. Il a été chloroformé une fois, il y a trois ans, à l'occasion d'une chute avec luxation probable d'un membre, et il compare les sensations qu'il a ressenties alors avec celles qu'il éprouve depuis plusieurs mois. Il est d'ailleurs faible, maigre, pâle, cachectique et sujet à des troubles intestinaux comme beaucoup de ceux qui ont été longtemps soumis au régime des prisons.

Il a plutôt des accès que des idées de persécutions continues. Il est entouré de gens qui l'accusent sans qu'il sache pourquoi ni comment, mais cela le tourmente. Il interprète les actes les plus ordinaires de la vie comme par une impulsion soudaine, et il renonce avec une égale rapidité à ses interprétations délirantes. On lui a donné du vin de quinquina : il a senti que c'était comme sa dernière heure. Une autre fois, il mangeait un mor-

Arrêté le 9 septembre 1845, dans la même ville, pour bris de clôture; condamné à huit jours.

Arrêté le 26 octobre 1850, à Clermont, pour rébellion; condamné à huit jours.

Arrêté le 9 avril pour le même délit; condamné à un mois.

Le 23 mars 1852, à Paris, arrêté à la suite de violences contre un sergent de ville, dont il déchire le manteau.

Le 31 août 1853, arrêté faisant scandale dans une maison, injures aux agents, résistance avec violences.

5. — T....., imprimeur en papiers peints, 46 ans, placé le 12 novembre 1853. Les accidents cérébraux dont il souffre remonteraient, suivant lui, à un an; mais depuis déjà trois années les facultés génitales sont complètement annulées. La parole est très hésitante, le frémissement de la langue très manifeste; spasmes des lèvres, dilatation exagérée de la pupille gauche. T..... se plaint, quand on le presse de questions, de douleurs de tête, de pesanteur, de vertiges très fréquents sans perte de connaissance, de douleurs musculaires, surtout dans les bras, et de crampes dans les membres. Son appétit est augmenté, il dort le jour plus que la nuit; il a d'ailleurs une notion assez exacte de son état, dont il rend passablement compte.

Dans les choses de la vie, il n'a aucune conscience de ses actes ou de ses besoins; il est d'une malpropreté extrême: il mange avec ses doigts, dépose sa gamelle dans son lit, ne se présente pas aux heures où on distribue la nourriture, oublie de se coucher ou se couche par terre, devant son lit.

Dans la conversation l'intelligence est plutôt affaiblie que pervertie et on ne découvre chez lui aucune conception délirante proprement dite.

Arrêté le 21 mai 1840, pour vol d'un bouton d'or qu'il aurait dérobé à un de ses camarades et qu'il aurait avalé.

19 novembre 1848, vente d'un billet de théâtre périmé.

8 août 1849, vagabondage.

11 novembre 1851, mendicité.

5 octobre 1853, vagabondage, rôdant la nuit.

18 octobre 1853, errant dans la banlieue sans domicile.

6. — D....., 33 ans, petit de taille, aspect chétif. Accidents cérébraux de date incon nue, on sait seulement qu'il a été traité à diverses reprises pour des affections syphilitiques; vertiges, hésitation évidente de la parole. D..... est loquace, seulement par intervalles; il se perd alors dans des récits incohérents et mensongers avec prédominance d'idées vaniteuses; il a des protections puissantes, un des cardinaux les plus influents dont il ne sait pas le nom est son parent; il a des aptitudes à toute chose et des projets de fortune; l'intelligence est d'ailleurs très affaiblie et il revient presque toujours aux mêmes divagations.

En 1838, vol de complicité d'une somme de 110 francs dans une maison habitée, condamné, en 1839, par la Cour d'assises, à dix mois de prison; il avait alors 16 ans.

Mai 1842, tentative de vol.

Mai 1844, même délit.

Novembre 1844, vol à la tire au Palais-Royal, condamné à un an de prison et cinq ans de surveillance.

En 1845 il obtient, à l'aide de certificats qui témoignent de sa bonne conduite, de séjourner à Paris pendant la durée de la surveillance.

En 1847, il cesse de travailler et disparaît.

En 1850, arrêté pour vol d'un accordéon. Expulsé du département de la Seine, où il est constaté qu'il n'a pas de moyens d'existence.

Mai 1853, arrêté pour vol d'une boîte de cirage dans la poche d'un passant.

Dirigé sur Bicêtre, le 20 juillet 1853.

7. — D....., femme, 33 ans; excitation et insomnie depuis quelques jours. A Saint-Lazare, où elle est écrouée pour vol, on assiste à toutes les phases d'un délire maniaque qui prend les proportions d'une extrême violence. Amenée au dépôt des aliénés, elle s'agite encore davantage, frappe à la porte de sa cellule, déchire ses vêtements. Elle crie qu'elle a sa grâce, que l'Em-